



NIVEAUX D'INTERVENTION DU CAUE 47 1 AIDE À LA DÉCISION 2 PRÉ-PROGRAMMATION 3 APPUI À LA CONSULTATION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE 4 ACCOMPAGNEMENT SPÉCIFIQUE

ACCOMPAGNER UNE OPÉRATION DE RESTAURATION DE FAÇADES



TONNEINS



9 014 habitants



Durée de l'accompagnement

Depuis 2013, le CAUE accompagne la ville de Tonneins dans la conduite d'une opération d'embellissement des façades, concomitante à la mise en œuvre de l'OPAH Renouvellement Urbain, sur le quartier de la Marne.

La mission de l'architecte-conseiller s'effectue en lien étroit avec le chargé du suivi de l'opération façades représentant la collectivité et l'agglomération Val de Garonne.

Cette assistance architecturale concerne l'aspect des façades vues de l'espace public et a pour finalité un embellissement global des quartiers situés au cœur du site inscrit Front de Garonne. Cet accompagnement spécifique se décompose en 3 étapes.

1- Formulation de préconisations architecturales

- examen sur site de la façade avec appréciation sur l'intérêt architectural et la conservation de l'ensemble ou de certains éléments ;
- énoncé de préconisations de travaux visant à une amélioration globale (maçonnerie, menuiserie, zinguerie) ;
- assistance pour la rédaction d'une fiche à communiquer au propriétaire afin qu'il fasse établir des devis d'entreprise.

2- Participation au Comité de pilotage commune de Tonneins / Val de Garonne

- examen des devis établis, observations pour ajustements éventuels qui seront demandés au propriétaire ;
- aide à la décision suivant les cas pour l'acceptabilité des demandes.

3- Conseil en phase travaux et avis de conformité

- rencontre sur site avec le propriétaire et le ou les principales entreprises : échanges et réponses techniques sur les modalités de réalisation ;
- visite en fin de travaux : conformité de la réalisation par rapport aux préconisations et aux conseils donnés.

DÉMARCHE

L'opération façade apporte à chaque propriétaire une aide technique du CAUE.



DES CONSEILS EN PHASE TRAVAUX

Le conseiller du CAUE rencontre sur site les propriétaires et les principales entreprises : échanges techniques sur les modalités de réalisations (choix de l'aspect des enduits et des couleurs).





AVANT TRAVAUX - APRÈS TRAVAUX

L'Architecte des Bâtiments de France valide l'ensemble des préconisations formulées par le conseiller du CAUE.



AVANT TRAVAUX - APRÈS TRAVAUX

La restauration de cette façade a intégré une isolation thermique par l'extérieur.

